

LE BULLETIN DE VEILLE

Numéro
387

17 JANVIER 2020



SOMMAIRE

○	INSOLITE	3
	UN MILLIARDAIRE DONNE DE L'ARGENT SUR TWITTER POUR VOIR S'IL FAIT LE BONHEUR	3
○	ACTUALITES	3
	CES SOCIETES QUI SE CONVERTISSENT EN ENTREPRISES A MISSION	3
	LES ASSUREURS S'ENGAGENT A APPORTER 6 MILLIARDS D'EUROS D'EPARGNE AU FINANCEMENT DES START-UP	4
○	OFFRES	4
	EN QUETE DE RENTABILITE, HELLO BANK! FAIT LE PARI DU PAYANT	4
○	DISTRIBUTION	5
	LES ASSURTECH RENFORCENT LEUR PRESENCE AU SEIN DU PANEL LESFURETS	5
	QUATRE BANQUES BELGES VONT MUTUALISER LEURS DISTRIBUTEURS DE BILLETS	5
○	DIGITAL	6
	ALEXA DEVIENT CONSEILLERE POUR SUN LIFE	6
	LES GEANTS DE LA TECH MISENT SUR SINGAPOUR POUR PERCER DANS LA FINANCE	6
○	PAIEMENTS	7
	PAIEMENT MOBILE : TENCENT MISE SUR LA FINTECH FRANÇAISE LYDIA	7
	VISA VEUT SEDUIRE LES START-UP AVEC UNE ACQUISITION A 5 MILLIARDS	7
○	REGLEMENTAIRE	8
	CRYPTOMONNAIES, MARCHANDS D'ART : LA LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT D'ARGENT S'INTENSIFIE EN EUROPE	8
	ARNAQUE A L'ASSURANCE : L'ACPR MET A JOUR SA LISTE D'ENTITES DOUTEUSES	8
○	RAPPROCHEMENTS	9
	AON FRANCE RACHETE APOLLO CONSEIL & COURTAGE	9
	AXA XL : LA FUSION VALIDEE PAR LES AUTORITES IRLANDAISES	9

INSOLITE

Yusaku Maezawa (MZ) 前澤友作
@yousuck2020

My 10 billion yen giveaway project has been spreading rapidly worldwide. Will people's lives and labor productivity improve when given BI-like income or temporary benefits? This will be a social experiment conducted in Japan that'll draw global attention. edition.cnn.com/2020/01/09/bus...



A billionaire is giving away \$9 million to his Twitter followers i...
A Japanese billionaire will give away more than \$9 million to 1,000 people on Twitter to see if it improves their happiness. All they had to edition.cnn.com

Un milliardaire donne de l'argent sur Twitter pour voir s'il fait le bonheur

11 JANVIER 2020 – LE DAUPHINE

Celui qui sera le premier touriste lunaire s'est engagé à donner plus de 8 000 euros à quelque 1 000 abonnés twitter choisis au hasard.

Yusaku Maezawa, un milliardaire japonais, s'est engagé à donner un milliard de yens japonais, soit plus de 8 millions d'euros à des abonnés twitter choisis au hasard qui ont retweeté l'un de ses messages.

Le bon samaritain, qui a fondé un empire de la mode japonaise en ligne pesant environ 2 milliards de dollars, veut savoir si l'argent fait le bonheur. Ce dernier a déclaré qu'il ressentait le besoin de provoquer un débat plus approfondi autour de l'idée du revenu universel au Japon.

Ce n'est pas la première fois que le businessman fait parler de lui. Il est notamment connu pour être le premier passager privé qui devrait visiter la lune avec la société aérospatiale **SpaceX** en 2023. Il a choisi de se faire accompagner dans cette mission de six à huit artistes issus du monde entier. L'objectif : Que les heureux élus créent des chefs-d'œuvre à leur retour sur **Terre**. **EN SAVOIR+**

ACTUALITES

Ces sociétés qui se convertissent en entreprises à mission

16 JANVIER 2020 – LES ECHOS

Des dizaines de sociétés comme la **Maif** ou la **Camif** veulent se convertir en « entreprises à mission ». Le décret d'application de la loi Pacte a été publié le 2 janvier. Une association regroupant une cinquantaine d'entreprises, dont **Danone** et **Groupe La Poste**, fortement intéressées par ce label, a en outre été créée récemment.

La « **société à mission** », inspirée des **Benefit Corporations** nées aux Etats-Unis, est le concept le plus abouti de la **loi Pacte**, votée en mai dernier et qui permet aux entreprises de combiner recherche du profit et contribution sociétale. Ce texte législatif introduit, d'abord, la notion d'intérêt social puis celle de raison d'être, et enfin, d'entreprise à mission, pour les plus volontaires.

Choisir d'inscrire dans ses statuts une mission n'est pas un argument marketing. Car c'est bien plus contraignant que l'adoption statutaire d'une raison d'être. Pour garantir le sérieux de la démarche entreprise, la société doit se fixer des objectifs précis.

Le décret d'application de la loi impose un double contrôle. En interne, d'abord par un « comité de mission » distinct des organes sociaux et qui comprend au moins un salarié. En externe ensuite par un organisme tiers indépendant. Enfin, la société publie sa qualité de société à mission au greffe du tribunal de commerce. **EN SAVOIR+**



Les assureurs s'engagent à apporter 6 milliards d'euros d'épargne au financement des start-up

13 JANVIER 2020 – LE FIGARO

Les assureurs se sont engagés à diriger 6 milliards d'euros de l'épargne qu'ils gèrent vers les start-up françaises en croissance, en application d'annonces effectuées en septembre 2019 par le président Emmanuel Macron.

Cette initiative aidera les start-up technologiques en croissance, celles dont les besoins de financement se chiffrent en centaines de millions d'euros, et qui ont du mal à trouver des investisseurs. Elle permettra aux entreprises du numérique de se développer, de conquérir des marchés à l'étranger et de créer des emplois en **France**. Les investissements des assureurs se répartiront à peu près également entre entreprises cotées et entreprises non cotées.

« Est ce que nous voulons avoir nos propres entreprises de la tech qui se développent et deviennent des entreprises de taille intermédiaire, puis des licornes », ou « voulons-nous rester des champions des start-up [...] avec le risque qu'elles soient rachetées les unes après les autres par des géants américains ? », a demandé Bruno Lemaire.

La signature à **Bercy** des engagements des assureurs est la traduction concrète des efforts en fonction de l'investissement dans les start-up technologiques en croissance annoncés à l'**Elysée** par Emmanuel Macron. **EN SAVOIR+**

OFFRES

En quête de rentabilité, Hello bank! fait le pari du payant

14 JANVIER 2020 – LA TRIBUNE

La banque mobile du groupe **BNP Paribas** va lancer, le 20 janvier prochain, l'offre **Hello Prime**, commercialisée cinq euros par mois et l'offre gratuite **Hello One**.

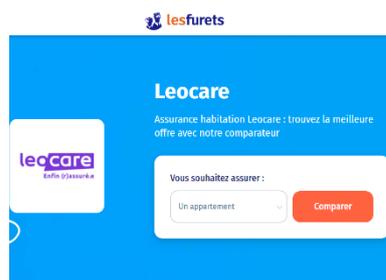
Après avoir lancé, en octobre dernier, une version « simplifiée et modernisée » de son appli mobile, **Hello bank!** se tourne vers « le modèle freemium, avec une offre gratuite et une payante », explique Caroline Lehericey, directrice générale de la banque en **France**. Les deux offres proposeront des cartes au design sobre et épuré permettant de régler gratuitement partout dans le monde.

La première est baptisée **Hello One** comprend une nouvelle carte, sans découvert possible et sans condition de revenus et le suivi de son solde en temps réel. L'offre payante **Hello Prime** ajoute les retraits sans commission à l'étranger, les découverts autorisés et les virements instantanés sans frais supplémentaire, contre un euro par virement en dehors de l'offre. « Les clients bénéficieront d'un service client prioritaire auprès de la Hello Team pour répondre à leurs demandes par email et par téléphone », ajoute Caroline Lehericey.

Grâce à cette nouvelle stratégie, Hello bank! espère doubler son nombre de clients à l'horizon fin 2022. Pour l'année 2020, Hello bank! indique vouloir maintenir son rythme de 20% de croissance annuelle. Elle vise l'équilibre financier fin 2022. Pour y parvenir, Hello bank! entend se diversifier et s'adresser à une nouvelle catégorie de clients : les auto-entrepreneurs et indépendants. **EN SAVOIR+**



DISTRIBUTION



Les assuretech renforcent leur présence au sein du panel LesFurets

14 JANVIER 2020 – L'ARGUS DE L'ASSURANCE

Leocare est la troisième assuretech à être intégrée dans le comparateur d'assurance en habitation – une quatrième est également dans son viseur. Deux autres le sont en santé et auto.

Le panel de comparaison d'assurance habitation de la société **LesFurets.com** compte désormais trois assuretech et se prépare à en accueillir une quatrième.

Après **Luko** et **Homebrella**, c'est au tour de **Leocare** d'intégrer ce panel. Le comparateur souligne par ailleurs qu'une quatrième assuretech également à l'actif d'une levée devrait bientôt rejoindre ce panel, en l'occurrence **Lovys**.

A noter qu'**Alan** et **Otherwise** figurent toujours dans son panel de comparaison d'assurance santé, **Otherwise** l'étant aussi en auto, suite à un partenariat avec la **Maif**. **EN SAVOIR+**



Quatre banques belges vont mutualiser leurs distributeurs de billets

13 JANVIER 2020 – L'AGEFI

Les nouveaux appareils devraient faire leur apparition dès la mi-2021.

Belfius, **BNP Paribas Fortis**, **ING** et **KBC** veulent avancer ensemble. Les banques ont annoncé vouloir créer « un réseau commun de distributeurs automatiques de billets (DAB) afin de répondre au changement de comportement des consommateurs en matière d'utilisation d'argent liquide ». Cela permettra notamment d « œuvrer à une répartition plus équilibrée des distributeurs, tout en élargissant sensiblement les possibilités de déposer de l'argent liquide. »

L'objectif principal pour les banques est clair : baisser les coûts d'exploitation (entre 14 000 et 25 000 euros par DAB). Les paiements sans contact et mobiles ont amené une baisse significative de l'utilisation des espèces, entraînant une forte baisse des retraits aux distributeurs.

Les nouveaux distributeurs devraient faire leur apparition dès la mi-2021. D'autres banques pourront rejoindre le réseau. En **France**, le DAB est en pleine mutation, avec la possibilité d'intégrer de nouvelles fonctionnalités. Malgré cette tendance, certaines banques françaises veulent sortir du lot. En juillet dernier, **BPCE** a annoncé la signature d'un partenariat avec **Brink's France** afin de gérer l'exploitation et la maintenance des 11 600 automates du groupe. L'alliance des quatre grandes banques belges pourrait donner du grain à moudre aux autres banques françaises... **EN SAVOIR+**

DIGITAL



Alexa devient conseillère pour Sun Life

11 JANVIER 2020 – C'EST PAS MON IDÉE !

Tandis que les assistants vocaux s'imposent largement auprès des consommateurs, les compagnies d'assurance restent à la traîne des applications exploitant leurs opportunités. La solution pour **Alexa** de la canadienne **Sun Life** nous procure une démonstration de quelques situations susceptibles d'en bénéficier.

Ella, le coach « *digital* » de l'entreprise, propose ses services dans les domaines de la protection santé et de l'investissement à tous les travailleurs détenant un contrat par l'intermédiaire de leur employeur. Afin d'en profiter, le salarié doit installer le module sur son appareil dédié ou dans l'application mobile **Alexa**, puis établir une connexion avec son compte.

L'utilisateur peut rechercher un praticien affilié à proximité et recevoir par SMS les références détaillées de celui qu'il veut consulter. Le rappel des conditions de prise en charge constitue un avantage appréciable, intégrant le taux d'indemnisation, le montant de la franchise, le plafond applicable et le solde disponible.

Les fonctions mises à disposition par **Sun Life** via une interface vocale ne sont certes pas révolutionnaires mais représente un cas de mise en œuvre dans lequel le recours à la parole – naturelle – afin d'échanger avec le conseiller virtuel de l'assureur peut réellement optimiser le service offert. **EN SAVOIR+**



Les géants de la tech misent sur Singapour pour percer dans la finance

10 JANVIER 2020 – LA TRIBUNE

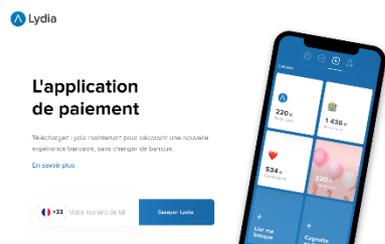
La **cité-Etat** prévoit d'accorder cinq licences bancaires digitales pour faciliter le développement d'acteurs venus d'autres horizons sur le marché. Au total, la **MAS** (Monetary Authority of Singapore) a reçu 21 candidatures, provenant essentiellement des grandes sociétés technologiques.

Les candidats seront évalués selon leur niveau d'innovation, leur capacité à développer une activité « *prudente et durable* » et la contribution qu'ils peuvent apporter à la place financière de Singapour. Les candidats devront aussi répondre à de fortes exigences en matière de capital.

Les candidats qui ont reçu la licence pourront débiter leurs activités bancaires dès mi-2021. Deux types de licence seront distribués : une licence complète et une licence « *de gros* », qui permettra au détenteur de proposer ses services aux entreprises uniquement. Pour obtenir la première licence, les entreprises étrangères devront nouer un partenariat avec une entreprise locale afin de créer une joint-venture.

Parmi les entreprises ayant révélé leurs intentions : la société singapourienne de jeux vidéo **Razer**, la société **Grab**, née comme un simple service de VTC, cette startup, valorisée plus de 14 milliards de dollars, est devenue une « méga application ». En Chine, le fabricant de smartphones **Xiaomi** et **Ant**, le bras financier du géant du e-commerce **Alibaba**, sont également candidats. **EN SAVOIR+**

PAIEMENTS



Paiement mobile : Tencent mise sur la fintech française Lydia

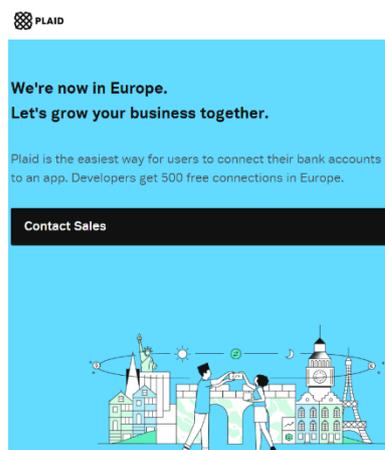
15 JANVIER 2020 – LES ECHOS

Tencent, le géant chinois, propriétaire de l'application **WeChat** vient d'entrer au capital de **Lydia** dans le cadre d'une nouvelle levée de fonds de 40 millions d'euros. La fintech aurait déjà séduit 3 millions d'utilisateurs.

Lydia vient de boucler un nouveau tour de table auprès d'investisseurs prestigieux. Ses actionnaires historiques (**CNP Assurances**, **X Ange** et **New Alpha**) ont aussi participé à l'opération. Cet argent frais sera destiné à poursuivre sa conquête de l'**Europe** « en déployant son modèle de plateforme à grande échelle ».

« [...] Ces nouvelles ressources et l'appui d'un actionnaire tel que **Tencent** vont nous permettre de gagner beaucoup de temps et d'éviter de nombreux faux pas dans cette phase d'hyper-croissance », a commenté Cyril Chiche, le cofondateur et président de Lydia. Lydia est désormais « en bonne position » pour offrir à ses clients « une alternative crédible au modèle traditionnel de distribution des services financiers par les acteurs bancaires ».

La jeune pousse avait montré son appétit en lançant une interface permettant d'accéder et de gérer l'ensemble de ses comptes bancaires tout en bénéficiant des services développés par ses soins. Son ambition : « devenir le **PayPal** de la nouvelle génération mobile », avait lancé Cyril Chiche à l'époque. **EN SAVOIR+**



Visa veut séduire les start-up avec une acquisition à 5 milliards

14 JANVIER 2020 – LES ECHOS

L'américain **Plaid** a développé une plateforme qui donne accès aux données bancaires de millions de consommateurs. Plus de 10 000 start-up l'utilisent pour développer et pousser leurs services financiers.

Après être devenu incontournable dans la relation entre les banques et les commerçants, **Visa** veut faire de même avec les start-up. Objectif : devenir un acteur clef de la révolution de l'« open banking ». Le groupe a mis 5,3 milliards de dollars sur la table, soit le double de la dernière valorisation de **Plaid**. « Avec Plaid, nous préparons les dix prochaines années du groupe », a déclaré le patron de Visa, Alfred Kelly.

Plaid est sur un créneau très porteur. La société permet à des start-up comme **Venmo** ou **Coinbase** de se connecter aux comptes en banque de dizaines de millions de consommateurs. Grâce à cet accès aux données bancaires, les start-up clientes de Plaid peuvent « pousser » une multitude de services financiers, qui vont du paiement à l'investissement en passant par la gestion de budget.

Fondé en 2012, Plaid revendique l'accès à plus de 20 millions de comptes bancaires aux **Etats-Unis**, au **Canada** et au **Royaume-Uni**. La société dit également travailler avec plus de 10 000 start-up dans le secteur financier. **EN SAVOIR+**

REGLEMENTAIRE

Cryptomonnaies, marchands d'art : la lutte contre le blanchiment d'argent s'intensifie en Europe

12 JANVIER 2020 – LES ECHOS

Une nouvelle directive est entrée en vigueur depuis le 10 janvier dans les **Etats de l'Union européenne**. Si elle concerne toujours les banques en premier lieu, le spectre s'élargit avec l'intégration des plateformes de cryptomonnaies qui vont devoir respecter de nouvelles règles contraignantes.

La principale nouveauté de cette nouvelle directive réside dans l'élargissement des acteurs concernés. Les banques et les assurances ne représentent pas les seuls canaux par lesquels peuvent transiter des fonds à l'origine douteuse. **Bruxelles** a ainsi inclus dans la liste des assujettis aux règles les entreprises spécialisées dans la fourniture et le transfert de cryptomonnaies.

Certaines plateformes seraient moins regardantes sur l'identité des utilisateurs et la nature des opérations réalisées. Les professionnels qui voient transiter de grosses sommes d'argent sont aussi concernés par la directive. De même que les agents immobiliers qui louent des biens de luxe, avec des loyers supérieurs à 10 000 euros par mois.

L'entrée en vigueur de la directive s'inscrit dans un contexte de vigilance accrue après la succession de scandales récents. Pour rendre la lutte plus efficace, les Européens poussent à la création d'une autorité dédiée, alors que les Etats peinent à collaborer de manière efficace sur ces sujets. **EN SAVOIR+**

Arnaque à l'assurance : l'ACPR met à jour sa liste d'entités douteuses

08 JANVIER 2020 – L'ARGUS DE L'ASSURANCE

L'**Autorité de contrôle prudentiel et de résolution** (ACPR) actualise sa liste noire de sites et entités douteux proposant en **France** des crédits, des livrets d'épargne ou encore des contrats d'assurance.

Depuis la dernière mise à jour de la liste fin septembre, 200 nouvelles dénominations suspectes sont ajoutées.

L'**ACPR** rappelle que cette liste ne peut être tout à fait exhaustive au vu de l'apparition régulière de nouveaux acteurs douteux. Si les quelques exemples mis en avant par l'ACPR lors de sa précédente communication n'existent plus, d'autres ont depuis pris le relais.

Elle rappelle aussi le mode d'emploi à suivre pour se prémunir de ces offres frauduleuses, en l'occurrence la consultation du site de l'**Orias**, du registre des agents financiers (**Regafi**) et les diverses listes des organismes d'assurance agréés en **France**. En cas de fraude, un signalement à **Info Escroqueries** et/ou le dépôt d'une plainte dans les plus brefs délais est encouragé. **EN SAVOIR+**

Liste des sites et entités identifiés comme douteux par l'ACPR depuis le 24 septembre 2019

www.a-advisors.com	alan.adams@diamond-ml.com
A ET C COURTAGE : adevillegation@free.fr	emile.mmet@diamond-ml.com
www.affiliati.com	www.credifinances.com
ARGILES FINANCE GROUPS (AFG) :	www.confio-finance.com
www.affinco-group.com	www.conseils-atlaric.com
www.adespecial.com	www.continentalcred.com
www.alama-finance.com	www.continental-credit-investissement.com
www.angela-credits.com	COOPERATIVE BANK : www.cooperative-b.com
www.arnain-finance.com	www.confis-group.com
www.arsel-ine.com	www.credit-entraide.info
AZURE : www.aiz-group.com	www.creditretroum.com
www.azure-investment.com	CREDIT FINANCE : www.francred45h.puzi.com
BANQUE ALTERNATIVE SUISSE : www.inter-credit.com	CREDIT IMMOBILIER DIEBOLD : www.pret-eux-particuliers.fr
BANQUE ATLANTIQUE : www.bankpop-online.com	www.credit20.worldpress.com
www.bankfinancial.com	www.creditrapide-express.com
www.bankley-24.com	CREDIT RAPIDE : www.credit-rapidi.com
www.bbco-creditexpress.com	www.delamaregrupo.com
	www.dif-france.com

RAPPROCHEMENTS



Aon France rachète Apollo Conseil & Courtage

09 JANVIER 2020 – LA TRIBUNE DE L'ASSURANCE

Aon France, filiale d'**Aon PLC**, leader mondial des services et du conseil aux entreprises en matière de gestion des risques, de retraite et de santé, a annoncé le rachat d'**Apollo Conseil & Courtage**, courtier leader en **France** de l'assurance dédiée aux risques des entreprises du secteur des nouvelles technologies.

Cette acquisition s'inscrit dans la stratégie de croissance externe d'**Aon France**, qui prévoit d'investir des marchés de niche à fort potentiel et de s'ouvrir à de nouveaux secteurs d'activités.

Christophe Gautié, CEO d'**Apollo Conseil & Courtage**, a déclaré : « *Rejoindre Aon nous permet d'offrir à nos clients de nouvelles solutions d'accompagnement, notamment à l'international. [...] C'est également pour nous l'opportunité de bénéficier de ressources humaines et digitales complémentaires en vue de continuer à répondre au plus près des besoins spécifiques des entreprises du secteur de la Tech. [...]* ».

Robert Leblanc, Président Directeur Général d'Aon France, a déclaré : « *Christophe Gautié a développé une très belle société de courtage dont la spécialisation s'inscrit idéalement dans nos projets de développement. [...]* ». **EN SAVOIR+**



Axa XL : la fusion validée par les autorités irlandaises

13 JANVIER 2020 – L'ARGUS DE L'ASSURANCE

Le rapprochement des différentes structures qui composent **Axa XL** a été approuvée sur le volet légal.

C'est une étape supplémentaire qui vient d'être franchie dans le rapprochement des activités d'**Axa Corporate Solutions** (Axa CS), **Axa Art** et **XL Insurance Company**. L'assureur grand compte **Axa XL** annonce avoir reçu l'accord de la **Banque centrale d'Irlande** (CBI) pour la fusion de ces trois entités. Les autorités réglementaires concernées ainsi que la **High Court irlandaise** avaient déjà approuvé cette unification.

« *En consolidant nos entités juridiques au sein d'Axa XL, nous pourrions uniformiser nos processus au profit de nos clients et de nos courtiers* », explique le directeur général d'Axa XL, Greg Hendrick. Tant que la fusion légale n'était pas effective, les trois entités juridiques appartenaient jusqu'alors au même actionnaire et n'étaient coordonnées que dans leur exécution opérationnelle. À la suite de cet accord de la CBI, **XL Insurance Company SE** (XLICSE) devient l'unique filiale de la division Axa XL.

Pour rappel, le 12 septembre 2018, Axa annonçait avoir finalisé l'acquisition du groupe XL pour un montant de 15,3 Md\$ (soit 12,4 Md€). **EN SAVOIR+**

LE CONSEIL SUR-MESURE POUR TRANSFORMER ET OPTIMISER VOS ENVIRONNEMENTS LES PLUS COMPLEXES.



csaconsulting est devenu en plus de 20 ans un partenaire privilégié des principaux groupes bancaires et d'assurance, en France et à l'international. Cultivant une véritable alternative aux grands cabinets de conseil, notre approche est opérationnelle, pragmatique et apporte à nos clients une réelle plus-value en toute objectivité.

CONTACTEZ-NOUS